

Décision

Générale

colonial

Décision n° 754 à la décision n° 754 concernant M. Gauthier.

n° 754 à la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date de publication
22 juillet 1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 28 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 2. — M. Gauthier, appartenant au groupe III, rejoindra son lieu de congé de par première occasion maritime; il voyagera en 2° classe aux frais du budget local », Lire : « Art. 2. — M. Gtauthler, appartenant au groupé III, rejoindra son lieu de congé , accompagné de son, fils, par première occasion maritime; il voyagera, en 2° classe aux frais' du budget local. »

Le Gouverneur, SADOUL.